

Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 juin 2020 de M. Christo Ivanov: «La campagne vient à nous: soutenons notre agriculture locale».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'importance de maintenir une production agricole locale, de privilégier les circuits courts et de repenser notre modèle économique;
- que le nombre d'exploitations agricoles diminue année après année en Suisse et qu'il est recouru à des importations massives d'aliments;
- qu'une production locale permet de s'assurer du respect de normes de qualité et des conditions de travail;
- que tant les constitutions fédérale que cantonale accordent une importance toute particulière à l'agriculture;
- que la Constitution genevoise prévoit que l'Etat encourage une agriculture diversifiée de qualité, respectueuse de l'environnement et de proximité (art. 187, al. 1);
- que malgré sa taille modeste, 36% du territoire genevois est en surfaces agricoles utiles (SAU);
- que sous l'impulsion de l'Etat de Genève a été créée en 2004 la marque de garantie «Genève Région – Terre Avenir» (GRTA) visant à promouvoir les excellents produits de notre canton;
- que, parmi les productions agricoles locales, la viticulture a énormément souffert de la crise du Covid-19 et de la baisse de la demande consécutive à la fermeture des restaurants et des commerces;
- que, malgré la réouverture des restaurants, la clientèle se montre moins «festive» et tend à commander moins de vin ou de produits du terroir;
- qu'en avril 2017 63% du vignoble et 76% des fruits étaient détruits par le gel puis victimes de la grêle en août de la même année; qu'en juillet 2018 un violent orage de grêle a détruit 50% des vignes de la région du Mandement; qu'en mai 2019 un gel de printemps a causé des dégâts sur 20 à 30% des vignes de la région de Dardagny, La Plaine, Avully et Soral; qu'en 2020 le Covid-19 a entraîné l'annulation des Caves ouvertes et de la Fête des vendanges de Russin;
- la nécessité pour les agriculteurs, vigneron·ne·s et autres producteurs locaux d'assurer leur survie économique et celle de leurs collaborateurs en ces temps difficiles;

- la possibilité d'utiliser une partie de l'espace public au centre-ville de Genève, par exemple les quais (quai des Bergues, pont des Bergues, pont de la Machine) pour inviter la population à se retrouver un samedi par mois autour d'un événement convivial axé sur la promotion et la vente de produits locaux genevois GRTA,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser, un samedi par mois, au centre-ville de Genève, une manifestation ayant pour but de permettre aux agriculteurs, vignerons et autres producteurs locaux genevois de proposer à la vente les produits issus de leur production en accord avec l'interprofession et le label «Genève Région – Terre Avenir»;
- de veiller à ce que l'ensemble des exposant-e-s se plie aux dispositions du règlement de la Ville de Genève sur les marchés, et plus spécifiquement l'article 9 concernant l'interdiction des plastiques à usage unique;
- d'organiser, en coordination avec les services de voirie, une gestion rigoureuse du tri sélectif des déchets, notamment avec la mise à disposition de poubelles clairement différenciées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève est particulièrement attentive à la promotion de l'agriculture locale.

La production genevoise a en premier lieu l'opportunité de mettre en valeur et de vendre sa marchandise au travers des 16 marchés alimentaires hebdomadaires de la ville. Les lieux de vente de produits locaux (épiceries, marchés à la ferme) sont également recensés dans un répertoire disponible en ligne sur le site internet de la Ville.

Par ailleurs, nombre de manifestations et de communications publiques mettent à l'honneur l'agriculture de proximité et le label «Genève Région – Terre Avenir».

Dans le cadre du programme «Nourrir la Ville» (coordonné par le Service Agenda 21 – Ville durable) les événements Festi'terroir et la Semaine du goût sont organisés.

Un des objectifs de «Nourrir la Ville» est précisément d'amener les producteurs et productrices en ville, à la rencontre des citoyen-ne-s qui ne se déplacent pas nécessairement dans les campagnes. C'est la raison d'être de l'événement Festi'terroir qui se déroule chaque année fin août.

Bien que ce type d'initiatives se multiplie et que les manifestations culturelles fassent de plus en plus recours à des produits du terroir, il reste une marge

d'améliorations pour faire connaître davantage la production locale auprès de la population urbaine.

Après des échanges menés avec les principales institutions et acteurs et actrices concerné-e-s, dont Genève Terroir et le Service de l'espace public (SEP) (Unité marchés), il ressort que les marchés «traditionnels» intègrent déjà largement les producteurs et productrices locaux.

En revanche, les consultations effectuées ont mis en valeur deux pistes à creuser.

Le SEP étudie actuellement la possibilité de définir un périmètre permettant la tenue d'une manifestation sur le quai des Bergues. Celle-ci permettrait à un organisateur ou à une organisatrice d'organiser un événement régulier regroupant des producteurs et productrices genevois-e-s afin de promouvoir les boissons issues de la production locale (vins, bières, jus et produits alimentaires locaux).

Le Service Agenda 21 – Ville durable, pour sa part, étudie la possibilité d'organiser un brunch du terroir en Ville de Genève, idéalement au printemps, en présence des producteurs et productrices genevois-e-s.

Dans les deux cas, la situation sanitaire devra être stabilisée afin de garantir un début d'exploitation dans de bonnes conditions.

En tout état de cause, les modalités de ces deux options feront l'objet d'une concertation avec les acteurs et actrices concerné-e-s.

Pour conclure, il est rappelé que la Ville de Genève interdit, depuis le 1^{er} janvier 2020, certains produits en plastique à usage unique dans le cadre des activités sur le domaine public soumises à permission municipale (manifestations, terrasses, pavillons glaciers, food truck, etc.), ainsi que les marchés.

Les produits réutilisables, ainsi que les produits compostables (selon la norme EN 13432), en papier et en bois, sont autorisés comme alternatives.

L'obligation du tri des déchets est également une des conditions inscrites dans les permissions d'utilisation du domaine public pour toutes les manifestations en ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez